



3ème
congrès
francophone
**sur le répit
et l'accompagnement
des aidants**

1^{er} _ 2 février 2022
Centre de Congrès de Lyon

Conditions générales de vente

PREAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente des différentes prestations du 3^{ème} Congrès francophones sur le répit, organisé par la Fondation France Répit (l'organisateur). Cette dernière se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente.

Article 1 – Inscription au Congrès

L'inscription est réalisée exclusivement en ligne, et validée à réception du règlement correspondant.

Article 2 – Passation de la commande

La commande s'effectue en ligne par la saisie des données demandées sur le site dédié, via un formulaire, soit de commande directe (règlement en ligne) soit de commande sur la base d'un devis (édition d'un bon de commande de la part de votre structure). Vous devez disposer d'une adresse électronique en état de fonctionnement pour passer commande. La Fondation France Répit vous adresse la confirmation de votre commande par l'envoi d'un accusé de réception électronique à l'adresse que vous avez mentionnée lors de votre commande. Cet accusé de réception électronique vous rappelle les principaux éléments de la commande (désignation produit, identité, prix...)

Article 3 – Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Ce délai commence à compter du lendemain de la réception par la Fondation France Répit de votre paiement ou de votre bon de commande. Lorsque ce délai expire un samedi, un

dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant. Cependant ce délai prend fin 7 jours avant le début de la manifestation. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez prendre contact par mail adressé à contact@congres-repit.fr

Article 4 – Réclamation

Toute réclamation doit faire l'objet d'un e-mail, adressé à contact@congres-repit.fr

Article 5 – Paiement

Vous pouvez régler votre inscription en ligne par, par carte bancaire ou par virement pour une inscription en ligne.

5.1. Les prix des participations au Congrès sont indiqués en euros nets de taxes.

5.2. La [grille des tarifs](#) est accessible en ligne, notamment, avant l'inscription.

5.3. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

5.4. La Fondation France Répit se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Article 6 – Disponibilité

6.1. Les réservations ne se font pas en temps réel.

6.2. La Fondation France Répit se réserve le droit de refuser une entrée au Congrès si les capacités d'accueil prévues initialement sont dépassées.

6.3. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

6.4. En fonction des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, l'organisateur peut décider chaque année de limiter le nombre d'inscrits au Congrès et de fixer des limitations par catégories de participants.

Article 7 – Modalités d'obtention des entrées

7.1. Chaque entrée est obligatoirement nominative.

7.2. Elle ne donne droit à aucun titre d'entrée. La facture fait office de titre d'entrée.

7.3. A l'arrivée sur le site du Congrès, une pièce d'identité peut être demandée pour justifier de celle-ci.

Article 8 – Modification et annulation

8.1. Aucune modification ne sera prise en compte hormis l'annulation concernant les titres d'entrée au Congrès.

8.2. Pour une annulation de la part du congressiste intervenant jusqu'à J-61 avant le début de l'évènement, il ne sera pas retenu de frais d'inscription ni de frais de dossier. Pour une annulation de la part du congressiste, comprise entre J-60 et J-30, une retenue de 50% de l'inscription sera effectuée, et il ne sera pas appliqué de frais de dossier supplémentaires. Pour une annulation de la part du congressiste entre J-29 et l'évènement, une retenue de 100% de l'inscription sera effectuée, et il ne sera pas appliqué de frais de dossier supplémentaires.

8.3. Toutes les annulations des titres d'entrée devront se faire par mail à contact@congres-repit.fr

8.4. La Fondation France Répit ne peut pas être tenue pour responsable d'évènements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, économique, de santé publique ou d'autres évènements indépendants de leur volonté (cas de force majeure), les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas précédemment cités. Compte tenu de la

situation sanitaire, la Fondation France Répit se réserve le droit de reporter à une date ultérieure ou de transformer le congrès en format manifestation distancielle, et ce sans modification de tarif.

8.5. En cas de non présentation du congressiste et de non notification à la Fondation France Répit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

8.6. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais resteraient dus.

8.7. Les remboursements éventuels se feront après le congrès, avec déduction des sommes dépensées ou engagées pour la réalisation et l'organisation de ladite action de gestion du dossier inscription, avec un minimum retenu de 30€ TTC.

8.8. Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le congrès sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident grave, décès du congressiste, de son conjoint ou concubin, ses ascendants ou descendants, frères et sœurs, gendres et brus, Incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou évènement naturel entraînant des dommages importants au domicile du congressiste : survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant et dirigée par le congressiste...) sur justificatif adressé sous plis recommandé à la Fondation France Répit. Exclusion : licenciement pour faute grave du congressiste par son employeur.

Article 9 – Hébergement

La Fondation France Répit propose sur le site du Congrès et à titre indicatif une liste d'hôtels et d'hébergements à destination des participants. Toutefois l'organisation de l'hébergement et les conditions d'hébergement des participants ne relèvent pas de la responsabilité de la Fondation France Répit.

Article 10 - Assurance et responsabilités

La Fondation France Répit ne peut pas être tenue pour responsable de l'interruption ou de l'annulation d'un congrès survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (cas de force majeure).

En cas d'annulation, les conditions d'annulation du congrès s'appliqueront. L'inscription au congrès implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation.

La Fondation France Répit déclare avoir souscrit auprès d'AXA une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers,
- ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du congressiste. La société gérant les lieux où se tient le Congrès répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'évènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures,
- annulation inscription du congressiste.

Il est recommandé aux congressistes d'obtenir la couverture assurance adéquate (santé, accident, rapatriement, annulation) pour leur voyage et leur hébergement avant de partir. La Fondation France Répit en tant qu'organisateur ne porte aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par ou pour les participants, conférenciers, animateurs atelier,

exposants pendant ou à la suite du congrès ni pendant aucun des événements organisés autour du congrès.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du congrès et ce pour des raisons de force majeure, la Fondation France Répit se réserve le droit de reporter l'évènement ou de le transformer en format distanciel « full digital ». Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour le congrès modifié sans possibilité de réclamation pour le demandeur ou le congressiste.

Si un événement de force majeure venait à durer ou à subvenir à moins de 30 jours du début de l'évènement, le présent contrat pourra être résilié, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Seul le droit d'inscription reste dû par le congressiste hors les mentions citées ci-dessus.

Article 11 - Respect des règlements de l'évènement

En s'inscrivant, le demandeur ou le congressiste s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le lieu où se déroule le Congrès ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'organisation, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à la Fondation France Répit.

Article 12 - Modifications des Conditions Générales

La Fondation France Répit se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de Prestations effectuées antérieurement. Il est donc impératif que le demandeur prenne connaissance et accepte les Conditions Générales au moment où il effectue son adhésion, son achat ou sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

Loi applicable : L'élection de domicile est faite par la Fondation France Répit à son siège social. La présente relation contractuelle est régie par le droit français ; en cas de litige, seuls les Tribunaux dépendants de Lyon (69) seront compétents.

Article 13 – Droit à l'image et droit de citation

13.1 L'inscription et la participation au Congrès implique l'acceptation par le participant d'être cité, photographié ou filmé à l'occasion du Congrès ou de sa préparation, ainsi que l'acceptation de l'utilisation à des fins commerciales ou non commerciales des photos et des films par l'organisateur ou par un tiers autorisé par l'organisateur.

13.2 L'organisateur se réserve le droit de citer le nom du participant dans les documents destinés à la préparation ou à la promotion du Congrès. En cas d'opposition, le participant devra en informer par écrit l'organisateur dans les meilleurs délais à compter de la confirmation de son inscription au Congrès.

Article 14 – RGPD - Droit d'accès et de modification des données informatiques

La Fondation France Répit déclare que les données à caractère personnel du congressiste seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, et notamment que :

- Les données à caractère personnel ne sont recueillies que dans la mesure où cela est nécessaire à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription,

- Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies ou traitées à d'autres fins qu'à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription.

Le congressiste dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur auprès de la Fondation France Répit.

La Fondation France Répit collecte vos données pour établir votre adhésion, votre demande de devis, votre accusé d'inscription, votre facture, vous informer du programme du congrès et de ses modifications. Ces données nous ont été données par vous-même ou votre employeur dans le cadre d'une inscription congrès. Nos newsletters comportent une mention de désinscription (retour de la newsletter avec la mention « Désinscription »).

En résumé les données que nous collectons sont uniquement celles nécessaires à la bonne utilisation de notre service.

Lors de l'évènement, sur son initiative personnelle le congressiste est libre d'indiquer ses coordonnées à un exposant ou un partenaire. La Fondation France Répit n'intervient pas dans la relation entre les deux parties dans ce cadre précis et ne peut être tenu responsable de l'utilisation des données du congressiste par l'exposant ou le partenaire.

Article 15 - Droit à l'oubli / changement d'avis

Si vous souhaitez, par la suite, modifier votre consentement et ne plus recevoir nos informations, merci de nous en faire part et d'adresser votre demande par LRAC à la Fondation France Répit, 43, avenue du 11 novembre 1918, 69160 Tassin-la-Demi-Lune. Ainsi selon votre souhait, la Fondation France Répit ne pourra plus utiliser vos données personnelles pour vous envoyer des newsletters (Un lien ou une mention existe sur nos newsletters pour vous désinscrire), ni pour annoncer un congrès. En revanche, vos données personnelles seront conservées dans notre base de gestion commerciale pour ne pas supprimer des informations nécessaires en cas de contrôle administratif dont nous pourrions faire l'objet

A Lyon, le 1^{er} octobre 2021

Fondation France Répit
Comité d'organisation du 3^{ème} Congrès francophone sur le répit et l'accompagnement des aidants.
43, avenue du 11 novembre 1918, 69160 Tassin-la-Demi-Lune
04. 78. 76. 73. 34
contact@congres-repit.fr

